



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 20 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

37_Préfecture d'Indre- et- Loire

Secrétariat Général

Arrêté N °2015093-0004 - Arrêté fixant la commune la plus peuplée de chaque canton du département d'Indre - et- Loire - Référendum d'initiative partagée	1
--	---



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

Arrêté n °2015093-0004

signé par
Pour le Préfet d'Indre- et- Loire et par délégation, le Secrétaire Général - Signé Jacques
LUCBEREILH

le 03 Avril 2015

37_Präfecture d'Indre- et- Loire
Secrétariat Général
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Arrêté fixant la commune la plus peuplée de
chaque canton du département d'Indre - et-
Loire - Référendum d'initiative partagée

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

ARRÊTÉ fixant la commune la plus peuplée de chaque canton du département d'Indre-et-Loire - Référendum d'initiative partagée

Le Préfet d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Vu la Constitution et notamment son article 11 ;
Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;
Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} - Pour le recueil des soutiens des électeurs aux propositions de loi présentées en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

ARTICLE 2 - Pour le financement de la borne d'accès à Internet prévue à l'article 1^{er}, une aide financière est attribuée par la préfecture dans la limite maximale de 850 euros pour chaque mairie mentionnée en annexe du présent arrêté. Le versement de cette aide financière est effectué par la préfecture à la mairie, après transmission à la préfecture des factures acquittées par la mairie pour l'achat et l'aménagement de ce point d'accès. Pour en bénéficier, la mairie doit joindre à sa demande un courrier précisant son numéro de SIRET et certifiant que cette borne d'accès est accessible au public et a pour objet de permettre aux électeurs de déposer des soutiens aux propositions de loi déposées en application de l'article 11 de la Constitution.

Le versement de cette aide financière est conditionné par la transmission de ces documents par la mairie à la préfecture au plus tard le 30 juin 2015.

ARTICLE 3 - le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Tours, le 3 avril 2015

Pour le Préfet et par délégation

le secrétaire général de la préfecture

signé Jacques LUCBEREILH

ANNEXE

Liste présentant la commune la plus peuplée de chaque canton du département d'Indre et Loire

La liste a été établie sur la base des chiffres de population en vigueur au 1^{er} janvier 2015

Code département	Code commune	Libellé commune	Libellé canton	Population municipale au 01/01/2015
37	37003	Amboise	1 - Amboise	13157
37	37195	La Riche	2 – Ballan-Miré	10207
37	37027	Bléré	3 – Bléré	5250
37	37063	Château-Renault	4 – Château-Renault	5060
37	37072	Chinon	5 – Chinon	7928
37	37115	Descartes	6 – Descartes	3754
37	37122	Joué-lès-Tours	7 – Joué-lès-Tours	37196
37	37123	Langeais	8 – Langeais	4157
37	37132	Loches	9 – Loches	6400
37	37050	Chambray-lès-Tours	10 – Montlouis-sur- Loire	10779
37	37159	Monts	11 – Monts	7246
37	37214	Saint-Cyr-sur-Loire	12 - Saint-Cyr-sur-Loire	16133
37	37226	Sainte-Maure-de-Touraine	13 – Sainte-Maure-de-Touraine	4222
37	37233	Saint-Pierre-des-Corps	14 – Saint-Pierre-des-Corps	15224
37	37261	Tours	15 à 18 – Tours	134978
37	37153	Monnaie	19 - Vouvray	4166